

*Secrétariat général*

*Direction des ressources humaines*

*Sous-direction du recrutement et de la mobilité*

*Bureau des recrutements par concours*

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET NOTICE EXPLICATIVE EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

## Session 2014

**CHACQUE CANDIDAT-E INSCRIT-E DEVRA S'ACQUITTER ULTÉRIEUREMENT, AUPRÈS DU SERVICE ACADÉMIQUE DE SON CENTRE D'EXAMEN, DU PAIEMENT DES FRAIS DE GESTION D'UN MONTANT DE 5 EUROS.**

### SOMMAIRE

<b>I - ÉPREUVES</b>	page 2
<b>II - MODALITÉS D'INSCRIPTION</b>	page 2
<b>III - AIDE A L'INSCRIPTION</b>	page 3
<b>V - CONVOCATION AUX ÉPREUVES</b>	page 4
<b>V - ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</b>	page 4
<b>VI - COMPLÉMENTS D'INFORMATION</b>	page 4
<b>VII - STATISTIQUES</b>	page 5

## I - ÉPREUVES

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration comporte une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission obligatoires.

### 1°) L'épreuve écrite d'admissibilité (durée : 4h00, coef 2).

L'épreuve écrite d'admissibilité consiste, à partir d'un dossier documentaire de vingt-cinq pages maximum, en la rédaction d'une note ou en la résolution d'un cas pratique. Cette épreuve, qui met le candidat en situation professionnelle, est destinée à apprécier sa capacité de compréhension d'un problème, ses qualités d'analyse, de rédaction et son aptitude à proposer des solutions démontrant son savoir-faire professionnel.

### 2°) L'épreuve d'admission (durée : 25 mn, coef 3).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux fonctionnaires du corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation ainsi que son aptitude à animer une équipe.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

### **IMPORTANT :**

En vue de l'épreuve orale d'admission, le-la candidat-e établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

Le dossier RAEP et son guide de remplissage sont téléchargeables sur le site du SIEC.

**La date limite de réception du dossier RAEP est fixée au jeudi 6 novembre 2014.**

## II – MODALITÉS D'INSCRIPTION

### → Soit par téléinscription directe :

Les inscriptions seront enregistrées par internet **du mardi 20 mai 2014**, à partir de 12h00 **au mardi 17 juin 2014**, 17h00, heure de Paris, à l'adresse suivante :

sur internet : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

rubrique « concours et formations » rubrique « Concours » puis « inscriptions ».

sur intranet : <http://intra.rh.sg.i2/>

rubrique « Recrutement/Concours » puis « inscriptions »

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; **la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.**

**L'ATTENTION DES CANDIDATS EST TOUT PARTICULIÈREMENT APPELÉE  
SUR LA NÉCESSITÉ DE NE PAS ATTENDRE LES DERNIERS JOURS POUR S'INSCRIRE**

→ **Soit par envoi postal :**

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe 1. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions (SIEC – bureau DEC 4 CSP – 7, rue Ernest Renan – 94749 ARCUEIL Cedex) au plus tard **le mardi 24 juin 2014 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossier posté hors délai ne sera pris en compte.

**Les candidats devront donc veiller à demander leur dossier d'inscription suffisamment tôt pour tenir compte des délais d'acheminement du courrier.**

Les candidats pourront poser leurs questions quant aux inscriptions et à la gestion de leur candidature :

- par courriel, à l'adresse suivante : [dec-csp@siec.education.fr](mailto:dec-csp@siec.education.fr)
- par téléphone, au 01 49 12 23 00 (accueil).

### III - AIDE A L'INSCRIPTION

*Écrivez en lettres majuscules.*

#### **Coordonnées personnelles**

En cas de changement de domicile après la remise du dossier d'inscription, vous devez impérativement en avertir le **Service inter-académique des examens et des concours (SIEC)** chargé de l'organisation du concours.

*Service Interacadémique des Examens et Concours  
DEC CSP – Bureau G204  
7 rue Ernest Renan  
94749 ARCUEIL CEDEX*

#### **Les conditions particulières**

**L'ancienneté :**

Peuvent se présenter à l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État, les secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable qui remplissent les conditions fixées au II. de l'article 12 du décret du 17 octobre 2011 et qui ont accompli au moins 6 ans de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Documents à compléter :**

Les candidats déclarés admissibles par le jury à l'issue de l'épreuve écrite devront envoyer au **Service inter-académique des examens et des concours (SIEC)**

- Un dossier RAEP (Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle) dûment complété pour le 6 novembre 2014 **date limite d'envoi, en 4 exemplaires.**

## Personnes handicapées

**Vous ne pourrez bénéficier d'un aménagement d'épreuve pour l'oral, que si vous êtes reconnu travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées [RQTH].**

- Adressez vous à la commission des droits et de l'autonomie de votre département de résidence pour obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé
- Adressez vous à un médecin agréé par l'administration, exerçant dans votre département de résidence muni du formulaire joint en annexe du dossier d'inscription pour obtenir le certificat médical attestant de la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir (*la liste des médecins agréés par l'administration est consultable auprès de la Préfecture ou de l'Agence Régionale de Santé de votre lieu de résidence.*

## **IV – CONVOCATION AUX ÉPREUVES**

Les convocations à l'épreuve écrite et orale seront adressées à chaque candidat-e 15 jours au plus tard avant la date de l'épreuve. Passé ce délai, il appartient à chaque candidat-e de prendre contact avec le service inter-académique des examens et des concours (SIEC).

## **V – ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (loi n° 79-587 du 11 juillet 1979)**

**Chacun-e des candidats-es aura connaissance de ses notes après la proclamation des résultats définitifs.**

Les annales de l'examen professionnel d'attaché d'administration de l'État peuvent être consultées sur le site Internet du ministère ([www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique «concours et formations» puis «Concours» puis «annales et rapports du jury» ainsi qu'auprès d'une DREAL/DEAL/DDT/DDTM, ou CVRH du lieu de résidence.

## **VI – COMPLÉMENTS D'INFORMATION**

### **Avertissement**

- x **Textes relatifs aux cas de fraudes réalisées lors de l'inscription à un concours de la fonction publique :**  
*Sur les déclarations mensongères en vue d'obtenir un avantage indu -article 441-6 du code pénal :* « ... est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende... ».  
*Sur la production, la falsification et l'usage de faux documents- article 441-7 du code pénal:* « ... est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende ... » ; **article 313-1 du code pénal:** «... L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ...».  
*Sur la falsification de l'état civil - article 433-19 du code pénal:* « Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros ... »  
**Sur l'usage de pièces fausses pour obtenir son inscription - loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics :** « ...condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9000 € ou à l'une de ces peines seulement .. »
- x **Autres conséquences d'une fraude ou d'une falsification :**  
Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'usager, que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondé sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, elle peut annuler le bénéfice de l'avantage accordé. Il est rappelé que les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit.

## VII – LES STATISTIQUES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

<b>Année</b>	<b>Postes</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis sur LP</b>	<b>Inscrits sur LC</b>
<b>2007</b>	20	934	763	63	20	3
<b>2008</b>	17	1046	861	40	17	3
<b>2009</b>	32	1126	874	64	32	0
<b>2010</b>	27	1145	874	55	27	2
<b>2011</b>	22	1233	988	68	22	3
<b>2012</b>	24	1095	939	72	24	2
<b>2013</b>	19	1170	806	47	19	2

LP : Liste principale

LC : Liste complémentaire

## ANNEXE 1

### DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE **ATTACHÉ D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT**

Session 2014

Éléments à faire parvenir, par voie postale (en recommandé simple)<sup>1</sup> à l'adresse suivante :  
*Service Interacadémique des Examens et Concours*  
*DEC CSP – Bureau G204*  
*7 rue Ernest Renan*  
*94749 ARCUEIL CEDEX*

*(il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle, en revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande)*

IDENTIFICATION	ADRESSE À LAQUELLE SERONT EXPÉDIÉES TOUTES LES CORRESPONDANCES
M., Mme <sup>2</sup>	Résidence, bâtiment :
Nom :	N° : Rue :
Nom d'usage :	Code postal : Commune de résidence :
Prénom(s) :	Ville : Pays :  Téléphone fixe : Téléphone portable :  Adresse électronique :

---

<sup>1</sup>La date limite de demande de dossier d'inscription est **le 17 juin 2014 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

<sup>2</sup>Rayer la mention inutile